Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213500051-20260407-DE_2026_03_03RE-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNE ARBRISSEL 1 Espace Pierre et Marie Curie 35130 ARBRISSEL	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL** **07 AVRIL 2026**
Date de la convocation 24/03/2026 **Date d'affichage** 24/03/2026 **Nombre de conseillers** VOTANTS : 10 PRESENTS : 10 EN EXERCICE : 11	L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel **Etaient présents**: Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois,1 er Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Vincent Bertin, Aline Beusquart, Fanny Jouault, Angélique Lanzéré, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice, **Excusée** : Olivier Simon Gisèle FROC a été élue secrétaire

Objet n°2026_03_03 Budget commune : affectation du résultat exercice 2025

En application des articles L 2311-5, R2221-48-1, R2311-12, D2517-12 et D 5217-13 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.
Le conseil municipal, réunion sous la présidence de M Thomas BARDY, maire
M. BARDY propose d'affecter le résultat du fonctionnement 2025, soit 141 298.66 € comme suit :

- 30 376.65 € à la section investissement au compte 1068.
- 110 922.01 € à la section fonctionnement au compte 002.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- adopte le compte administratif pour l'exercice 2025
- accepte l'affectation du résultat de fonctionnement 2025 comme suit :
  - 30 376.65 € à la section investissement au compte 1068.
  - 110 922.01 € à la section fonctionnement au compte 002.

Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le secrétaire,

